



BANQUE DE TUNISIE

2, Rue de Turquie 1001 Tunis

RC n°: B 110 594 1996 Tunis MF : 0000120HPM000

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXERCICE 2016 TENUE LE 27 AVRIL 2017

RESOLUTIONS ADOPTEES

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2016, et entendu lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2016, approuve le rapport d'activité, les états financiers individuels et consolidés ainsi que les conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales tels que présentés. En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2016.

Cette résolution est à adoptée à la majorité

Deuxième résolution :

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2016, ainsi que le report à nouveau, comme suit :

Bénéfice de l'exercice 2016	:	101.356.898 D
Report antérieur	:	331.786 D

Total :

101.688.684 D

Répartition :

Réserves légales	:	3.000.000 D
Réserves pour réinvestissements exonérés	:	63.639.997 D
Réserves ordinaires constituées après 2014	:	35.000.000 D
Report à nouveau	:	48.687 D

Total :

101.688.684 D

Cette résolution est adoptée à la majorité

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer aux actionnaires des dividendes au titre des bénéfices antérieurs à 2014 pour un montant de 64.800.000 dinars, soit 0,360 dinars par action.

Le montant de ces dividendes sera prélevé sur les réserves ordinaires constituées avant 2014 et figurant au bilan arrêté au 31 décembre 2013 et sera mis en paiement à partir du 05 Mai 2017.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Quatrième résolution :

La réserve à régime spécial relative aux plus-values sur cession d'actions, constituée en 2010, pour un montant de 1.197.081 dinars est devenue fiscalement libre, après la période légale de blocage. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de l'affecter au poste de réserves ordinaires.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans (2017-2018-2019) le mandat d'administrateur de Monsieur Habib KAMOUM. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Monsieur Elyes JOUINI, en tant qu'Administrateur pour une période de trois ans (2017-2018-2019). Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Monsieur Eric CHARPENTIER, en tant qu'Administrateur pour une période de trois ans (2017-2018-2019). Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation de Monsieur Mohamed Nouri JOUINI, en tant qu'Administrateur indépendant pour une période de trois ans (2017-2018-2019). Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des trois Comités règlementaires au titre de l'exercice 2017 à Quatre cent vingt mille dinars par an (420.000 dinars). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en décidera la répartition entre ses membres.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Bilan Après Répartition
Exercice clos le 31/12/2016

(En milliers de dinars)

	déc.-16	déc.-15
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	205 018	127 900
Créances sur les établissements bancaires et financiers	108 545	141 394
Créances sur la clientèle	3 652 155	3 412 300
Portefeuille titres commercial	306 724	280 328
Portefeuille d'investissement	373 016	326 102
Valeurs immobilisées nettes	47 363	46 931
Autres actifs	25 219	30 771
Total des Actifs	4 718 040	4 365 727
Banque Centrale et CCP	415 247	425 151
Dépôts et Avoirs des établissements bancaires et financiers	66 573	136 230
Dépôts de la clientèle	3 153 153	2 847 254
Emprunts et ressources spéciales	228 314	141 888
Autres passifs	189 921	186 927
Sous-Total Passifs	4 053 208	3 737 451
Capital social	180 000	180 000
Réserves légales et statutaires	484 783	447 943
Autres réserves	0	0
Report à nouveau	49	332
Sous-Total capitaux propres	664 832	628 275
Total Capitaux propres, passifs et intérêts minoritaires	4 718 040	4 365 726



Tableau de répartition des capitaux propres
Exercice clos le 31/12/2016
(Unité = en 1000 DT)

	Capital social	Réserves légales	Réserves Ordinaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour Réinv. Exonérés	Report à nouveau	Autres Réserves	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux propres Avant affectation	180 000	15 000	100 844	7 930	324 169	332	0	101 357	729 632
Affectation du résultat 2016		3 000	35 000		63 640	-283		-101 357	0
Reclassement réserves à régime spécial			1 197	-1 197					0
Dividendes distribués			-64 800						-64 800
Capitaux propres Après affectation	180 000	18 000	72 241	6 733	387 809	49	0	0	664 832